

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-8-3

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

PROPOSITION DE DIVERSES TRANSACTIONS FONCIERES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente l'acquisition d'une parcelle à SARRE-UNION, de 4,47 ares le long de la RD1061, pour un montant de 2 235,00 €.

ACQUISITION FONCIERE

SARRE-UNION

La Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée par un particulier qui souhaite vendre une parcelle sise à Sarre-Union et cadastrée sous-section 22 n°83 de 4,47 ares et jouxtant sa propriété qui a été mise en vente également.

Après instruction en interne auprès des services concernés, il a été décidé de donner un avis favorable à l'acquisition de ce terrain au profit de la collectivité car cette emprise correspond à une partie de l'accotement de la RD1061.

Le prix de la transaction n'excédant pas 180 000,00 €, la Division du Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur vénale des biens comparables sur le marché local.

A ce titre, il a été proposé un prix de **500,- € l'are**, soit **2 235,00 € pour les 4,47 ares** concernés.

Le vendeur a donné son accord pour cette transaction.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider de l'acquisition, auprès d'un particulier, de la parcelle sise à Sarre-Union et cadastrée sous-section 22 n°83 de 4,47 ares pour un montant de 2 235,00 € ;
- décider que cet acte de vente sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- décider de désigner le premier vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace comme signataire de cet acte, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace étant authenticateur ;
- préciser que les crédits liés à cette opération seront imputés sur le budget comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P0660018	Acquisitions foncières routes	21-2151-843	2 235,00 €	
TOTAL			2 235,00 €	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY